

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2005
(convocation du 3 octobre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)
M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Modifications des index utilisés dans les formules de révision de prix du marché matériel roulant, voies et alimentation par le sol - Marché n°00 246 - Avenant N°2 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au cours de l'année 2004, par souci de simplification administrative, le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a procédé à une série de modifications portant sur le calcul et la publication de plusieurs indices et index utilisés dans les marchés publics. Parmi ceux-ci, 6 indices figurant dans les différentes formules de révision du marché matériel roulant, voies et alimentation par le sol –marché n°00 246 notifié le 14 juin 2000.

Il s'agit des indices et index suivants :

- o PSD B : index produit et services divers de catégorie B ;
- o ALU : index de l'aluminium ;
- o TF : index des plaques en acier E24.2 ;
- o TMA : index de la tôle à chaud en acier 24.2 ;
- o CF : index du cuivre en fil nu
- o 32 20-00 : matériel de distribution et de commande électrique

Ils sont remplacés respectivement par :

- PSD B remplacé par« FSD 2 » : frais et services divers
- ALU remplacé par 27-42-10 : aluminium brut,
- TF remplacé par 27-10-35 : tôle quarto en aciers non alliés de qualité
- TMA remplacé par 27-10-36 : larges bandes laminées à chaud d'épaisseur supérieur ou égale à 3 mm en aciers non alliés de qualité
- CF remplacé par 27-44-40 : fil en cuivre ou alliage
- 31-20-00 : matériel de distribution et de commande électrique

Toutefois, ces index de remplacement n'existant pas pour les mois de référence des prix du marché en cours (dit mois M), un coefficient de raccordement des séries doit être utilisé pour prolonger les valeurs mensuelles de chaque indice, à partir de la publication des nouvelles valeurs.

Il est donc nécessaire de contractualiser par avenant l'ensemble de ces modifications qui impactent sur le calcul des révisions des prix de ce marché.

Un premier avenant, autorisé par délibération n°200 3/0577 de notre Conseil le 19 septembre 2003, a modifié la dénomination de plusieurs titulaires du marché n°00 246 et a entériné des transferts d'activités et d'actifs.

Le marché a donc été transféré du groupement ASLTOM TRANSPORTS S.A. (Mandataire) / SPIE ENERTRANS / COGIFER / FAYAT entreprise TP / SPIE TRINDEL / SO GE FI / CMR / MOTER au groupement ALSTOM TRANSPORTS S.A. (Mandataire) / AMEC SPIE RAIL / VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES / FAYAT entreprise TP / AMEC SPIE Sud-Ouest / SO GE FI / CMR / MOTER.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction centrale des achats et marchés.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- A signer l'avenant n°2 au marché n° 00 246 entérinant la méthode de calcul des valeurs mensuelles des index utilisés dans les formules de révision de prix ;
- A signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

